Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 056-215602293-20260217-2026_10-DE

Délibération n°3

-

2026-10 | Finances – Subventions et participations 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept du mois de février à 19h00, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saint-Martin-sur-Oust, après convocation légale du 4 février 2026 et ordre du jour complémentaire du 12 février 2026, à la mairie, sous la présidence de Madame Marion LE POGAM, Maire.

Secrétaire de séance : Annie-Noëlle BURBAN

Nombre de membres du conseil	
En exercice	14
Présents	8
Votants	11

En présence de :
Marion LE POGAM, André BOUDART, Annie-Noëlle BURBAN, Kathy LEBRETON, Jacqueline MADOUASSE, Bernard WIMART, Michèle LECOMMANDOUX, Jacques DESIGNE.

Vote	
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Absent(s) :
Michel CHRISTOPHE, Bertrand HELLEU (pouvoir à André BOUDART), Hervé BURBAN (pouvoir à Marion LE POGAM), Yannick SENE (pouvoir à Annie-Noëlle BURBAN), Arnaud COUE, Karine CRETE.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la commune peut verser des subventions aux associations qui en font la demande. Elles sont octroyées dans un but d'intérêt général et peuvent être accordées en numéraire ou en nature. Les aides en nature peuvent prendre la forme d'attribution de matériel, de mise à disposition de moyens techniques, de locaux ou autres.

VU l'article L2311-7 du code général des collectivités locales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote pour l'année 2026 les subventions et participations suivantes :

Association des Donneurs de Sang de La Gacilly	80 €
OGEC de l'Ecole libre Saint-Joseph de Saint-Martin-sur-Oust (participation aux sorties scolaires)	1 000 €
Association des Parents d'Elèves de l'Ecole libre Saint-Joseph de Saint-Martin-sur-Oust (participation aux sorties piscine)	600 €
Association des Parents d'Elèves de l'Ecole libre Saint-Joseph de Saint-Martin-sur-Oust (arbre de Noël 2026)	600 €

Mod. 540730 - 04/22 Fabrègue Entreprise labellisée IMPRIM'VERT

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 056-215602293-20260217-2026_10-DE

Anciens Combattants A.F.N de Saint-Martin-sur-Oust	180 €
Banque Alimentaire du Morbihan	90 €

Fait et délibéré à Saint-Martin-sur-Oust, le 17 février 2026,

Le secrétaire de séance,
Annie-Noëlle BURBAN

Le Maire,
Marion LE POGAM

MAIRIE DE SAINT-MARTIN-SUR-OUST (MORBIHAN)